Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Décision 2026/17

Portant attribution du marché public passé en procédure adaptée de prestations intellectuelles dans le cadre du renouvellement de la convention territoriale globale (CTG) de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

La présente consultation a pour but de choisir un bureau d'étude assistant la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour le renouvellement de la convention territoriale globale (CTG).

Le bureau d'étude choisi devra :
- Réaliser un diagnostic de l'application de la convention territoriale globale (CTG) de 2022 à 2026, ainsi que des évolutions sociales et démographiques du territoire ;
- Fournir une analyse prospective des besoins des habitants du territoire ;
- Proposer des éléments d'aide à la décision afin de construire un projet social de territoire ;
- Rédiger le plan d'actions pour les années 2027 à 2031.

Six plis, dont six candidatures et six offres, ont été déposés avant le 1er juin 2026, 12h00 comme suit par les sociétés suivantes :
- ENERGEIA CONSEIL pour 33 500,00 € HT ;
- OPTEOS pour 66 900,00 € HT ;
- INCITTA pour 31 380,00 € HT ;
- TECHNE CITE pour 23 250,00 € HT ;
- EXAECO pour 49 200,00 € HT ;
- STRATEAL pour 19 400 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 03 juin 2026 et a proposé à Monsieur le Président d'attribuer le marché public objet de la présente délibération à la société STRATEAL pour 19 400 € HT.

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis,
En vertu de ses délégations, conformément à la délibération n°2026/042 du 20 avril 2026,

DÉCIDE

- **De suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer le marché public de prestations intellectuelles objet de la présente décision à STRATEAL pour 19 400 € HT ;**
- **De signer l'ensemble des documents annexés à la présente décision.**

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Décision 2026/17 - *Suite*

Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 11/06/2026 Publication le 11/06/2026 Vu, Le Président – Serge SIMEON	Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le 11/06/2026 Le Président, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le même délai, notamment par l'intermédiaire de l'application Télérecours citoyens accessible sur www.telerecours.fr.

L'exercice d'un recours gracieux proroge le délai de recours contentieux.

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis

Identité du candidat/titulaire : STRATEAL

Cadre réservé à l'administration

Numéro de contrat : 2026CTG
Avance :☒ Non – ☐Oui de ..... %
Retenue de garantie : ☒ Non – ☐Oui de ..... %
Caution bancaire : ☐ Oui – ☒Non
Périodicité des révisions : Néant
Cotraitants :
Sous-traitants :
CPV : 71241000-9

MARCHÉ PUBLIC PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS ET DU CATÉSIS

ACTE D'ENGAGEMENT

- Service acheteur : Petite enfance
- Procédure de passation : Marché public passé selon une procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique
- Dépôt des plis : avant le 1er juin 2026 – 12h00
- Seuil du marché public : inférieur à 90 000 € HT
- Nature : Prestations intellectuelles soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-PI)
- Durée : 9 mois dès la notification d'ordre de démarrage

Adresse électronique active, régulièrement consultée et habilitée à recevoir l'ensemble des notifications :
marc.breant@strateal.fr

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Article 1 - Objet et étendue du marché public 3
1-1. Objet de la consultation 3
1-2. Mode de passation 3
1-3. Seuil du marché public 3
1-4. Nomenclature communautaire 3
1-5. Lieux d'exécution 4
1-6. Durée et délai du marché public 5
1-7. Modalité de règlement 6
1-8. Délai de validité des offres 6
1-9. Co-traitance et sous-traitance 6
1-10. Variantes 6
1-11. Acheteur 6
1-11.1. Désignation de l'acheteur 6
1-11.2. Personne habilitée à signer le marché public 6
1-12. Comptable assignataire 6
Article 2 - Document de consultation des entreprises 7
2-1. Documents généraux 7
2-2. Documents particuliers 7
Article 3 - Engagement du candidat 8
3-1. Engagement et identification du candidat 8
3-2. Groupement d'opérateurs économiques 9
3-3. Sous-traitance 10
Article 4 - Dispositions financières 11
4-1. Offre de prix 11
4-2. Avance 11
4-3. Paiements 11
Article 5 - Assurances 12
Article 6 - Signature de l'offre par le(s) candidat(s) 13
Article 7 - Décision de l'acheteur public 13
Article 8 - Signature de l'acheteur public 13
Annexe 1- Offre financière 14

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Article 1 - OBJET ET ÉTENDUE DU MARCHÉ PUBLIC

1-1. OBJET DE LA CONSULTATION

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, ci-après indifféremment la CA2C ou l'acheteur, exerce la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ». À ce titre, la CA2C rédige et met en œuvre la convention territoriale globale (CTG) en lien avec l'ensemble des partenaires sociaux, tels que ses communes membres, la CAF, la MSA et l'État.

Une première CTG a été signée entre l'ensemble des partenaires susmentionnées pour une mise en œuvre de 2022 à 2026.

La première CTG arrive à échéance, la CA2C doit la renouveler. Pour se faire, la CA2C souhaite recruter un cabinet d'étude, ci-après indifféremment le cabinet ou le titulaire, qui assistera ses services afin de :

- Phase 1 : Réaliser un diagnostic de l'application de la convention territoriale globale (CTG) de 2022 à 2026, ainsi que des évolutions sociales et démographiques du territoire ;
- Phase 2 : Fournir une analyse prospective des besoins des habitants du territoire ;
- Phase 3 : Proposer des éléments d'aide à la décision afin de construire un projet social de territoire ;
- Phase 4 : Rédiger le plan d'actions pour les années 2027 à 2031 répondant aux besoins des habitants du territoire et des attentes des partenaires susmentionnés.

Lors de son étude, le cabinet prendra en compte le caractère majoritairement rural du territoire, de la diversité des communes membres et de la réparation des compétences entre l'EPCI et ses communes. L'ensemble des livrables fournis par le titulaire adopteront une lecture territorialisée, pragmatique et directement exploitable, notamment par les communes de petite taille.

1-2. MODE DE PASSATION

Le présent marché public est passé en procédure adaptée en vertu de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP).

1-3. SEUIL DU MARCHÉ PUBLIC

Le montant des besoins est inférieur à 90 000 euros HT.

1-4. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

- 71241000-9 : Études de faisabilité, service de conseil, analyse.

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

1-5. LIEUX D'EXÉCUTION

L'étude sera réalisée sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dont les communes membres figurent ci-dessous :

	Code INSEE	Communes membres de la CA2C	Population municipale totale (01/01/2025)
1	59037	AVESNES LEZ AUBERT	3 584
2	59055	BAZUEL	549
3	59059	BEAUMONT	457
4	59063	BEAUVOIS EN CAMBRESIS	1 948
5	59074	BERTRY	2 138
6	59075	BETHENCOURT	697
7	59081	BEVILLERS	537
8	59102	BOUSSIERES EN CAMBRESIS	450
9	59108	BRIASTRE	695
10	59118	BUSIGNY	2 437
11	59132	CARNIERES	987
12	59137	CATILLON SUR SAMBRE	783
13	59138	CATTENIERES	687
14	59139	CAUDRY	14 032
15	59140	CAULLERY	464
16	59149	CLARY	1 087
17	59171	DEHERIES	42
18	59191	ELINCOURT	618
19	59213	ESTOURMEL	470
20	59243	FONTAINE AU PIRE	1 209
21	59287	HAUCOURT EN CAMBRESIS	192
22	59311	HONNECHY	558
23	59321	INCHY	627
24	59274	LA GROISE	470
25	59136	LE CATEAU CAMBRESIS	6 846
26	59349	LIGNY EN CAMBRESIS	779
27	59372	MALINCOURT	1 874
28	59382	MARETZ	487
29	59394	MAUROIS	1 403
30	59395	MAZINGHIEN	405
31	59412	MONTAY	279
32	59413	MONTIGNY EN CAMBRESIS	275
33	59430	NEUVILLY	552
34	59450	ORS	1 091
35	59465	POMMEREUIL	639
36	59485	QUIEVY	1 800
37	59496	REJET DE BEAULIEU	227
38	59498	REUMONT	341
39	59528	SAINT AUBERT	1 563
40	59531	SAINT BENIN	341
41	59533	SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI	1 557
42	59545	SAINT SOUPLET	1 197
43	59547	SAINT VAAST EN CAMBRESIS	855
44	59604	TROISVILLES	808

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

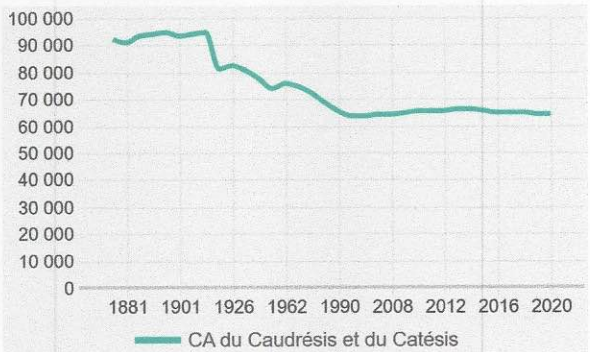
45	59624	VILLERS OUTREAUX	2 137
46	59631	WALINCOURT SELVIGNY	2 091
		Total	63 265

Les candidats sont réputés avoir pris connaissance du dossier complet INSEE :

- https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200030633

Le territoire de la CA2C est majoritairement rural, avec une densité de population légèrement inférieure à la moyenne du département, et son peuplement est relativement stable depuis trente ans.

Évolution du peuplement de la CA2C depuis 1876



Source : www.observatoire-des-territoires.gouv.fr (sept-2023)

- 63 265 habitants dont un tier réside dans les deux principaux bourgs (Caudry (14 032 habitants) et Le Cateau-Cambrésis (6 846 habitants)) ;
- Les moins de 30 ans représentent 36,5 % de la population de l'agglomération (contre 35,5% à l'échelle nationale) – données issues du projet de territoire ;
- Les plus de 75 ans représentent 8,7 % de la population de l'agglomération (contre 9,4% à l'échelle nationale) – données issues du projet de territoire ;
- 19,8 % de la population est de catégorie ouvrière (contre 13,5 à l'échelle du département) – données issues du projet de territoire.

Entre 2022 et 2023, les élus communautaires ont rédigé et approuvé un projet de territoire. Les candidats et le titulaire seront réputés avoir pris connaissance du projet de territoire.

En sus, les élus communautaires ont participé et élaboré une étude mobilité courant 2025. Les candidats et le titulaire seront réputés en avoir pris connaissance.

Les candidats et le titulaire seront tenus de mettre à jour l'ensemble des données afin de rédiger respectivement leur mémoire technique et l'ensemble des livrables.

1-6. DURÉE ET DÉLAI DU MARCHÉ PUBLIC

Le titulaire s'engage à terminer sa mission fin novembre 2026 – sous réserve d'une notification fin juin 2026.

Le titulaire s'engage à restituer :

- Phase 1 : le diagnostic de l'application de la convention territoriale globale (CTG) de 2022 à 2026, ainsi que des évolutions sociales et démographiques du territoire : Huit semaines après la notification d'attribution (rendu des livrables début septembre) ;
- Phase 2 : Fournir une analyse prospective des besoins des habitants du territoire : Quatre semaines après la validation de la phase 1 (rendu du livrable début octobre) ;
- Phase 3 : Proposer des éléments d'aide à la décision afin de construire un projet social de territoire : Quatre semaines après la validation de la phase 2 (rendu du livrable début novembre) ;
- Phase 4 : Rédiger le plan d'actions pour les années 2027 à 2031 répondant aux besoins des habitants du territoire et des attentes des partenaires susmentionnés : Trois semaines après la validation de la phase 3 (rendu du livrable fin novembre).

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

1-7. MODALITÉ DE RÈGLEMENT

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes transmises **uniquement** via la plateforme Chorus :

https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm

SIRET : 200 030 633 00198 - Numéro d'engagement : 2026CTG

1-8. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à soixante (60) jours à compter de la date limite de réception des offres.

1-9. CO-TRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE

La cotraitance et la sous-traitance sont autorisées.

1-10. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées.

1-11. ACHETEUR

1-11.1. Désignation de l'acheteur

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis
- Rue Victor Watremez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS
- ☎ 03 27 75 84 79 💻 secretariat@caudresis-catesis.fr SIRET : 200 030 633 00198

1-11.2. Personne habilitée à signer le marché public

Serge SIMÉON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

1-12. COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Centre Des Finances Publiques - 46 rue Aristide Briand, 59540 Caudry

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Article 2 - DOCUMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

2-1. DOCUMENTS GÉNÉRAUX

Le présent marché public est soumis à l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-PI).

2-2. DOCUMENTS PARTICULIERS

Le dossier de consultation aux entreprises (DCE-2026CTG) remis aux candidats comprend les éléments suivants :

- Le présent acte d'engagement (4-AE-2026CTG) ;
- Le cahier des clauses particulières (3-CCP-2026CTG) ;
- Le règlement de consultation (2-RC-2026CTG) ;
- L'avis de marché (1-AM-2026CTG) ;
- La convention territoriale globale 2022-2026 (5-CTG-2026CTG), et ses annexes dont le projet social de territoriale et l'ensemble des délibérations des communes signataires ;
- L'ensemble des délibérations concernant la Convention Territoriale Globale de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, dont la délibération n°2021-126, à retrouver sur notre site internet onglet « Mon agglo », choix « Actes administratifs », recherche taper « CTG » ;
- Le projet de territoire adopté par la délibération n°2023-114 ;
- Le rapport de l'étude mobilité adopté par la délibération n°2025-117 ;
- Le cas échéant, les questions et réponses des candidats (5-QR-2026CTG).

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Article 3 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

3-1. ENGAGEMENT ET IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public, le candidat :

→ ☐ s'engage, sur la base de son offre, et pour son propre compte ;
→ ☒ engage la société ... STRATEAL ..... sur la base de son offre ;
→ ☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent sur la base de leur offre ;

Contractant unique – Mandataire :

Nom commercial : STRATEAL

Prénom, NOM et titre de son représentant : Marc BREANT

Numéro SIRET : 442 095 394 000 31

Adresse de l'établissement : 4, Rue de la Marc Adam
92370 CHAVILLE

Adresse électronique : info@strateal.fr

Numéros de téléphone : 06 08 07 27 42

Cotraitant 2 :

Nom commercial :

Prénom, NOM et titre de son représentant :

Numéro SIRET :

Adresse de l'établissement :

Adresse électronique :

Numéros de téléphone :

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Cotraitant 3 :

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

Cotraitant 4 :

Nom commercial : .....

Prénom, NOM et titre de son représentant : .....

.....

Numéro SIRET : .....

Adresse de l'établissement : .....

.....

Adresse électronique : .....

Numéros de téléphone : .....

À exécuter le présent marché public.

3-2. GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES

Le candidat est un groupement d'opérateur économique :

→ ☐ conjoint ;

→ ☐ solidaire.

Les membres du groupement se répartissent les prestations comme indiqué en annexe 1 du présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

3-3. SOUS-TRAITANCE

Le candidat fera intervenir les sous-traitants suivants :

Membres du groupement	Dénomination sociale
Sous-traitant 1	
Sous-traitant 2	
Sous-traitant 3	
Sous-traitant 4	

Leur part d'intervention dans les éléments de la mission de maîtrise d'œuvre est précisé en annexe 1.

Pour chaque sous-traitant, le titulaire fournira une déclaration de sous-traitance sous format DC4.

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Article 4 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

4-1. OFFRE DE PRIX

L'offre de prix est à compléter en annexe 1 du présent acte d'engagement.

4-2. AVANCE

Par dérogation à l'article L2191-2 du code de la commande publique, le titulaire renonce à l'avance :

☒ Oui - ☐ Non

4-3. PAIEMENTS

Les prix sont fixés dans les bordereaux de prix unitaires (BPU) annexés au présent document.

L'acheteur se libérera des sommes dues en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

Contractant unique ou mandataire

Titulaire	STRATEAL		
[redacted]			

Deuxième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Troisième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Quatrième cotraitant

Titulaire			
Domiciliation			
Code banque		Code guichet	
Numéro de compte		Clé RIB	
IBAN		Code BIC	

Une copie de chaque RIB est jointe au présent acte d'engagement.

Article 5 - ASSURANCES

Contractant unique ou ma[redacted]

Compagnie d'assurance

Deuxième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

Troisième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

Quatrième cotraitant

Compagnie d'assurance N° de police

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent acte d'engagement.

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

Article 6 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE(S) CANDIDAT(S)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Contractant unique - Mandataire		
Co-traitant 1		BREANT Marc
Co-traitant 2		
Co-traitant 3		
Co-traitant 4		

Signé numériquement par: marc Breant
Organisme: STRATEAL STRATEGIES DES TERRITOIRES ET ACTEURS LOCAUX
Unité organisationnelle: 0002 44269 5394
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication. Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 01/06/2026 10:41:46

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 7 - DÉCISION DE L'ACHETEUR PUBLIC

Conformément à la décision n°2026/..., le présent soumissionnaire :

→ ☒ est retenu ;

→ ☐ n'est pas retenu.

Article 8 - SIGNATURE DE L'ACHETEUR PUBLIC

A Beauvois-en-Cambrésis, le 11 juin 2026

Décision n°2026/17

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis

Serge SIMÉON

Ce document a été mis en ligne le 11/06/2026 10:51

ANNEXE 1- OFFRE FINANCIÈRE

La présente offre financière comprend l'ensemble des exigences indiquées dans les pièces du marché public et conformément aux délais impartis et engagés.

Références (Article 4 du CCP)	Temps passé par phase (Nombre d'heures)	Honoraires (€ HT)	Montants (€ HT)	Élément de mission si groupement d'opérateur économique et/ou sous-traitance									
				Mandataire		Co/Sous-traitant 1		Co/Sous-traitant 2		Co/Sous-traitant 3		Co/Sous-traitant 4	
				Part (%)	Montant (€ HT)	Part (%)	Montant (€ HT)	Part (%)	Montant (€ HT)	Part (%)	Montant (€ HT)	Part (%)	Montant (€ HT)
Phase 1	76	[redacted]	[redacted]										
Phase 2	24												
Phase 3	12												
Phase 4	32												
Sous-total (A)	144		13700										
	Quantité maximale*	Honoraires (€ HT)	Montant (€ HT)										
Réunions sur site	6	[redacted]											
Sous-total (B)			5700										
TOTAL (A+B)			19400										

* Seules les réunions sur site commandées et honorées pourront faire l'objet d'une demande de paiement.

Date et lieu de signature :

Signature et cachet du candidat :

BREANT Marc

Signé numériquement par: marc Breant
Date: 01/04/2026 10:44:04